

CABINET

N° 086 /PR-CAB

NOTE DE SERVICE

Portant renforcement des mesures de prévention de l'épidémie de coronavirus (COVID-19) au sein des services administratifs de la Présidence de la République.

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de coronavirus (COVID-19) et tenant compte des orientations du gouvernement, les mesures de prévention ci-dessous sont rendues obligatoires au sein des services de la Présidence de la République.

Il s'agit :

- du contrôle sanitaire du personnel et des visiteurs aux portes d'entrée de la Présidence de la République ;
- du dépistage systématique de la Covid-19, tous les 15 jours, de l'ensemble du personnel relevant des services administratifs de la Présidence de la République ;
- du port obligatoire du masque par les agents et les visiteurs ;
- du lavage des mains avec les solutions chlorées ou le gel hydro alcoolique ;
- du respect de la distanciation physique dans les bureaux et les bus de transport des agents ;
- de la désinfection systématique de tous les bureaux une fois par semaine.

Les directeurs centraux et les conseillers sont chargés de veiller à l'application stricte de ces mesures.

La présente note de service prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Brazzaville, le 01 JUIL 2020
Le ministre d'Etat, directeur du Cabinet
du Président de la République,



Florent NTSIBA.-